

NOTE

Ce procès-verbal pourrait être modifié lorsqu'il sera soumis pour approbation lors de la prochaine séance du conseil.

**MUNICIPALITÉ DES CÈDRES
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
PROVINCE DE QUÉBEC****13 septembre 2022****PROCÈS-VERBAL**

Séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 13 septembre 2022 à 19h30 à l'Hôtel de ville sis au 1060, chemin du Fleuve, Les Cèdres (Québec), J7T 1A1

Présences :

Les conseillers Mmes Julie Paradis, Lyndsay Simard, MM. Michel Proulx, Marcel Guérin et Loïc Dewavrin et Jacques Bouchard, sous la présidence du maire, M. Bernard Daoust

Sont également présents :

M. Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier agissant à titre de secrétaire de la séance

Mme Chantal Primeau, adjointe administrative, direction générale et greffe

Ayant constaté le quorum, le président d'assemblée, M. Bernard Daoust, déclare la séance légalement ouverte.

Le président informe également les personnes présentes que la séance est captée de façon audio et vidéo et que l'enregistrement sera disponible en différé sur le site internet de la Municipalité.

2022-09-390 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 septembre 2022

Il est proposé par Loïc Dewavrin

Appuyé par Michel Proulx

Et résolu

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 septembre 2022 comme suit:

L'ordre du jour se lit comme suit :

Moment de réflexion**1. Ordre du jour**

1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 septembre 2022

2. Procès-verbal

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2022

3. Affaires financières

3.1 Acceptation des comptes du 11 août au 14 septembre 2022

3.2 Paiement de factures et décomptes progressifs :

3.2.1 Réfrigération Yvan Allison : paiement du décompte progressif numéro 5 (libération totale de la retenue) / conversion du système de chauffage au mazout à l'électricité au bâtiment de l'hôtel de ville

3.2.2 Mécamobile Inc. : paiement de la facture numéro 177535 pour la réparation du véhicule Western Star (VTP002), Service des travaux publics

3.3 Autorisation d'enveloppes budgétaires

- 3.3.1 Travaux dans le cadre de l'aménagement des dispositifs de rabatement du fer et manganèse aux stations du Fleuve et des Chênes
- 3.3.2 Travaux de terrassement et construction d'une dalle de béton pour la génératrice à la station de pompage du Fleuve
- 3.3.3 Travaux relatifs au nettoyage des étangs aérés – matières en suspension

4. Urbanisme, Environnement et Gestion du territoire

- 4.1 Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) : demandes acceptées
 - 1150, chemin du Fleuve – rénovation extérieure - (lot 6 047 934)
 - 10, rue Hôtel de ville – mur de soutènement et clôture - lot 2 048 358
 - 48, rue Saint-Pierre – terrasse - lot 3746 267
 - 935, chemin du Fleuve – haie - lot 2 045 871
- 4.2 Demandes de dérogations mineures acceptées :
 - 4.2.1 1070, chemin Saint-Dominique (lot 3 051 717) : distance bâtiment d'élevage et de l'aire d'activité clôturée des lignes de lot
 - 4.2.2 1365, chemin Saint-Féréol (lot 2 047 799) : augmentation de la marge avant pour l'implantation du bâtiment principal
- 4.3 Commission de protection du territoire agricole : demande d'autorisation pour utilisation autre qu'agriculture – lot 2 984 963 (chemin du Fleuve)

5. Règlements municipaux

- 5.1 Adoption du règlement numéro 474-2-2022 modifiant le règlement numéro 474-2021 et ses amendements relatif à la tarification des biens et services de la Municipalité pour l'année 2022 afin de mettre à jour certains tarifs
- 5.2 Adoption du règlement numéro 490-2022 relatif à la fermeture des fossés de voie publique
- 5.3 Adoption du règlement numéro 491-2022 décrétant une dépense de 3 450 000\$ et un emprunt de 3 450 000\$ pour la conception, la fourniture, l'installation et la mise en service d'une chaîne de traitement d'abatement du fer et du manganèse aux usines de production d'eau potable des stations d'aqueduc Des chênes et du Fleuve
- 5.4 Adoption du règlement numéro 383-5-2022 modifiant le règlement numéro 383-2015 et ses amendements déléguant à certains fonctionnaires municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats afin de mettre à jour les délégations permises
- 5.5 Adoption du règlement numéro 485-1-2022 modifiant le règlement numéro 485-2022 décrétant une dépense et un emprunt de 428 000\$ pour la vidange des étangs aérés afin de modifier la clause de taxation

6. Affaires municipales

- 6.1 Retrait des frais de désinfection des locations de salles
- 6.2 Modification de la résolution numéro 2021-02-074 : Découverte nature Kayak Vaudreuil-Soulanges
- 6.3 Levée partielle de l'interdiction de circuler sur la montée Léger
- 6.4 Ministère des Transports du Québec : demande pour l'aménagement de voies de décélération

7. Affaires juridiques et greffe

- 7.1 Dépôt du certificat du greffier-trésorier suivant la tenue d'une procédure de registres
- 7.2 Acquisition et cession d'une partie du lot numéro 2 047 948 du Cadastre du Québec (nouveaux lots 6 536 419 et 6 536 420 remplacent la partie de lot 2 047 948)
 - 7.2.1 Acquisition de l'immeuble comprenant une partie du terrain connu comme une partie du lot numéro 2 047 948 du Cadastre du Québec
 - 7.2.2 Cession de l'immeuble connu sous le lot numéro 6 536 419 (projeté) du Cadastre du Québec
- 7.3 Commission de la toponymie : demande d'officialisation du toponyme « Place du Canal » / affichage permanent des accès privés aux projets intégrés sur les lots 4 964 457 et 4 287 492
- 7.4 Mise en place d'un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels

8. Ressources matérielles et immobiliers

- 8.1 Parallèle 54 Expert Conseil inc. : proposition de services professionnels en génie civil - raccordements d'égout sanitaire dans le cadre du projet d'implantation de la nouvelle école primaire et d'ajouts de secteurs au réseau d'égout sanitaire
- 8.2 Parallèle 54 Expert Conseil inc. : proposition de services professionnels en génie civil - plans et devis pour des travaux correctifs sur l'égout sanitaire - chemin Saint-Féréol
- 8.3 Prolongement des contrats de service de conciergerie pour les bâtiments municipaux
 - 8.3.1 Les Services d'entretien Wennie ménage
 - 8.3.2 Les Services d'entretien Valpro inc.
- 8.4 L'Air en Fête : autorisation de signature du protocole d'entente concernant la gestion du camp de jour du noyau villageois pour l'année 2023
- 8.5 Pavage Desrochers et Cie inc. : octroi du contrat de pavage de la zone des réservoirs de carburants – garage municipal
- 8.6 Autorisation pour la disposition de matériel
- 8.7 Vermeer Canada Inc. : acquisition d'un chargeur articulé avec équipements d'attache
- 8.8 Suroît Propane (9049-1135 Québec Inc.) : fourniture et livraison de gaz propane pour la période du 1^{er} octobre 2022 au 30 septembre 2025
- 8.9 Pétrole Léger Inc. : fourniture et livraison de carburants, location de deux réservoirs et d'un appareil de gestion d'essence et de diesel pour la période du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023 avec option de renouvellement pour les années 2024 et 2025
- 8.10 Couvertures Germain Thivierge 2012 : octroi du contrat relatif à des travaux de reconditionnement de la toiture de la bibliothèque Gaby-Farmer-Denis
- 8.11 Service sous-marin (SSM) : offre de services pour la conception et la réalisation de travaux de réparation du quai municipal
- 8.12 BC2 : offre de services pour une assistance professionnelle en urbanisme – révision du mandat de prêt de personnel

8.13 Vélo Vert : achat de 140 barils récupérateur d'eau de pluie en plastique recyclé

9. Ressources humaines

9.1 Simon Riel, technicien en génie civil : signature du contrat de travail 2022-2025

9.2 Embauche permanente/temps plein de Samuel Bertrand à titre de journalier/ouvrier au Service des travaux publics

9.3 Nomination de Isabelle Gareau à titre de responsable du Service des loisirs, culture et de la vie communautaire

9.4 Entérinement de l'embauche de Maude Chénard à titre de coordonnatrice à la vie culturelle et communications au Service des loisirs

9.5 Embauche de Nicole Deguire à titre de premier répondant à temps partiel

9.6 Embauche de Étienne Larivière à titre de surveillant de salle / appariteur – occasionnel à temps partiel

9.7 ICARIUM : mandat de diagnostic organisationnel du Service de sécurité incendie

9.8 Comité de la santé et sécurité au travail : modification des membres

9.9 Entérinement de l'embauche de Audrey Gobeil à titre d'inspectrice municipale / poste permanent à temps plein

10. Divers et correspondance

Adopté à l'unanimité

2022-09-391 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2022

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2022 et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Lyndsay Simard
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2022 soit adopté le tout en conformité du Code municipal.

Adopté à l'unanimité

2022-09-392 Acceptation des comptes du 11 août au 14 septembre 2022

Il est proposé par Julie Paradis
Appuyé par Jacques Bouchard
Et résolu

QUE le Conseil municipal approuve le paiement des comptes du 11 août au 14 septembre-2022 inscrits au journal des déboursés et tel que détaillé sur les listes des comptes à payer dûment déposées aux membres du Conseil;

FONDS D'ADMINISTRATION	MONTANT PAYÉ
- Paiement par chèques	412 817.32 \$
- Chèques annulés	7 506.94 \$

- Paiement par dépôt direct	621 635.95 \$
- Dépôt direct annulé	1 312.70 \$
- Paiement par débit direct	1 952.47 \$
- Débit direct annulé	0 \$
- Salaires versés – paies numéros 30 à 34 - 2022	242 195.60\$
- Contribution de l'employeur	55 785.83\$

QUE le Conseil autorise le greffier-trésorier à effectuer les paiements requis pour les différents fonds.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2022-09-393 Réfrigération Yvan Allison : paiement du décompte progressif numéro 5 (libération totale de la retenue) / conversion du système de chauffage au mazout à l'électricité au bâtiment de l'hôtel de ville

Projet numéro 2016-600-18

ATTENDU la résolution numéro 2021-08-298 octroyant à Réfrigération Yvan Allison le contrat pour les travaux de conversion du chauffage au mazout à l'électricité à l'hôtel de ville ;

ATTENDU le dépôt du décompte progressif numéro 5 pour la libération totale de la retenue ;

ATTENDU la lettre de conformité des travaux émise par le Groupe CMI Experts-Conseils inc. le 21 juillet 2022 confirmant qu'au meilleur de leur connaissance, les installations d'électricité et de mécaniques exécutées en date du 12 juillet 2022 ont été complétées à 100% en conformité avec l'esprit de leurs plans et devis et selon le code de construction du Québec, et ce pour l'entièreté des travaux maintenant terminés ;

ATTENDU la recommandation de paiement dûment signée par la responsable des bâtiments ;

Il est proposé par Jacques Bouchard
Appuyé par Loïc Dewavrin
Et résolu

D'AUTORISER le paiement du décompte progressif numéro 5 relatif à la libération totale de la retenue au montant de 8 804.47\$ (taxes en sus) à Réfrigération Yvan Allison pour la conversion du chauffage du mazout à l'électricité au bâtiment de l'hôtel de ville.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au surplus (excédent de fonctionnement non affecté) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2022-09-394 Mécamobile Inc. : paiement de la facture numéro 177535 pour la réparation du véhicule Western Star (VTP002), Service des travaux publics

ATTENDU l'inspection mécanique du véhicule Western Star 4700 SF (10 roues) 2014 (VTP002) requise par la Société de l'Assurance Automobile du Québec;

ATTENDU QUE les réparations ont été effectuées par Mécamobile Inc.;

ATTENDU la déficience du poste budgétaire 02-320-00-525 (Entretiens et réparations véhicules) pour acquitter la facture ;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

D'AUTORISER un transfert budgétaire au montant de 5 664.12\$ (taxes en sus) afin d'acquitter la facture numéro 177535 de Mécamobile Inc. relative à la réparation du véhicule Western Star 4700 SF (10 roues) 2014 (VTP002).

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au surplus (excédent de fonctionnement non affecté) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

**2022-09-395 Travaux dans le cadre de l'aménagement des dispositifs de rabattement du fer et manganèse aux stations du Fleuve et des Chênes
*Autorisation d'une enveloppe budgétaire***

ATTENDU l'installation d'un nouveau système de filtration de l'eau au sable vert ;

ATTENDU la nécessité de construire un poste de pompage et de créer une ouverture plus grande pour le passage des filtres au sable vert à l'intérieur de la station Fleuve ;

ATTENDU la nécessité de procéder à la démolition d'une cloison à la station des Chênes;

Il est proposé par Marcel Guérin

Appuyé par Julie Paradis
Et résolu

D'AUTORISER une enveloppe budgétaire de 50 000\$ (taxes en sus) pour des travaux dans le cadre de l'aménagement des dispositifs de rabattement du fer et manganèse aux stations du Fleuve et des Chênes.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles à la réserve – eau potable (419-2018) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2022-09-396 Travaux de terrassement et construction d'une dalle de béton pour la génératrice à la station de pompage du Fleuve
Autorisation d'une enveloppe budgétaire

ATTENDU l'acquisition d'une génératrice à la station de pompage du Fleuve ;

ATTENDU la nécessité d'installer la génératrice sur une dalle de béton;

ATTENDU la nécessité de procéder à des travaux de terrassement et à la construction d'un muret;

Il est proposé par Lyndsay Simard
Appuyé par Jacques Bouchard
Et résolu

D'AUTORISER une enveloppe budgétaire de 25 000\$ (taxes en sus) pour des travaux de terrassement et la construction d'une dalle de béton pour la génératrice à la station de pompage du Fleuve.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles à la réserve – eau potable (419-2018) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2022-09-397 Travaux relatifs au nettoyage des étangs aérés – matières en suspension
Autorisation d'une enveloppe budgétaire

ATTENDU la nécessité de procéder au nettoyage des matière en suspension dans le cadre du mandat de vidange des étangs aérés;

Il est proposé par Julie Paradis
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

D'AUTORISER une enveloppe budgétaire au montant de 20 000\$ (taxes en sus) dans le cadre des travaux de nettoyage des étangs aérés – matières en suspension.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au réserve – égout (434-2018) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2022-09-398 Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) : demandes acceptées

ATTENDU les demandes de Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposées au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) ;

ATTENDU QUE les membres du CCU ont recommandé l'acceptation des PIIA lors de leur réunion du 23 août 2022;

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance des esquisses déposées avant la présente séance du Conseil;

Il est proposé par Julie Paradis
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

D'ACCEPTER les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposés pour les propriétés suivantes :

ADRESSES	NATURE DES DEMANDES	DÉCISION CCU
1150, ch. du Fleuve – 6 047 934	Rénovation extérieure – gouttière, fondation et aménagement de terrains	Acceptée
10, rue de l'Hôtel-de-ville – 2 048 358	Retrait clôture et ajout d'un mur de soutènement avec clôture ornementale	Acceptée
48, rue Saint-Pierre – 3 746 267	Aménagement de terrain -terrasse	Acceptée
935, ch. du Fleuve – 2 045 871	Haie 2 ^e version	Acceptée

Adopté à l'unanimité

2022-09-399 1070, chemin Saint-Dominique (lot 3 051 717) : distance bâtiment d'élevage et de l'aire d'activité clôturée des lignes de lot
Demande de dérogation mineure

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure vise à 1) permettre l'implantation d'un bâtiment d'élevage à 12 mètres (40 pieds) de la ligne latérale nord et à 9,1 mètres (30 pieds) de la ligne latérale sud alors que le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements prescrit une distance minimale de 15 m des lignes de lot ; 2) permettre l'implantation d'une aire d'activité clôturée (enclos) à 0,6 mètre (2 pieds) de toute ligne de lot alors que le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements prescrit une distance minimale de 15 mètres des lignes de lot ;

ATTENDU la demande de Mathieu Levac datée du 29 août 2022 ;

ATTENDU qu'il s'agit d'une construction projetée ;

ATTENDU l'environnement immédiat est de nature agricole ;

ATTENDU QUE l'emplacement de la construction projetée est le seul emplacement possible qui permet de respecter les autres normes relatives au bâtiment d'élevage ;

ATTENDU QUE sans la dérogation mineure, le projet n'est pas réalisable ;

ATTENDU QUE le propriétaire du lot voisin 2 047 570 est en accord avec la réalisation du projet ;

ATTENDU QUE pour éviter tout conflit de voisinage, il serait préférable que l'enclos soit davantage en retrait des lignes de lot ;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure ne provient pas d'une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique ;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure n'a pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins ;

ATTENDU QUE les membres du CCU ont recommandé au Conseil municipal, lors de leur rencontre du 23 août dernier, d'accepter la demande de dérogation mineure ;

ATTENDU QU'un avis public a été affiché le 26 août 2022;

DEMANDER SI DES
CITOYENS ONT DES
COMMENTAIRES
OU OBJECTIONS

ATTENDU QUE le maire a demandé, séance tenante, aux citoyens présents, s'ils ont des commentaires ou objections et qu'aucun citoyen ne s'est exprimé;

Il est proposé par Michel Proulx
Appuyé par Loïc Dewavrin
Et résolu

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure de Mathieu Levac datée du 29 août 2022 pour le lot 3 051 717.

Adopté à l'unanimité

2022-09-400 1365, chemin Saint-Féréol (lot 2 047 799) : augmentation de la marge avant pour l'implantation du bâtiment principal
Demande de dérogation mineure

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure vise à permettre une marge avant de 15,25 mètres alors que le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements prescrit une marge avant maximale de 10 mètres pour tous les bâtiments principaux inclus dans les lanières patrimoniales;

ATTENDU la demande de André Binette datée du 11 août 2022 ;

ATTENDU qu'il s'agit d'une construction projetée ;

ATTENDU QUE le projet est uniquement à l'étape de la production des plans ;

ATTENDU QUE plusieurs bâtiments voisins sur le chemin Saint-Féréol sont implantés à plus de 10 mètres de la rue ;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure ne provient pas d'une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique ;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure n'a pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins ;

ATTENDU QUE les membres du CCU ont recommandé au Conseil municipal, lors de leur rencontre du 23 août dernier, d'accepter la demande de dérogation mineure ;

ATTENDU QU'un avis public a été affiché le 26 août 2022;

ATTENDU QUE le maire a demandé, séance tenante, aux citoyens présents, s'ils ont des commentaires ou objections et qu'aucun citoyen ne s'est exprimé;

Il est proposé par Michel Proulx
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure de André Binette datée du 11 août 2022 pour le lot 2 047 799.

Adopté à l'unanimité

2022-09-401 Commission de protection du territoire agricole : demande d'autorisation pour utilisation autre qu'agriculture – lot 2 984 963 (chemin du Fleuve)

ATTENDU la demande déposée par Julien Bélanger pour l'utilisation du lot 2 984 963 à des fins résidentielles pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée ;

ATTENDU QUE le lot 2 984 963 est situé dans la zone A-18 et que l'usage est autorisé au règlement de zonage seulement s'il s'agit d'une résidence pour un producteur agricole au sens de la loi sur la protection des terres agricoles ;

DEMANDER SI DES
CITOYENS ONT DES
COMMENTAIRES
OU OBJECTIONS

ATTENDU QUE la superficie visée par la demande est de 0,5 hectares ;

ATTENDU QUE le potentiel agricole du milieu n'est pas diminué ;

ATTENDU qu'une autorisation n'aurait pas de conséquence négative sur l'utilisation agricole du lot affecté et des lots voisins au niveau des distances séparatrices en lien avec le contrôle des odeurs ;

ATTENDU QUE l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole touchée ne sont pas impactées ;

ATTENDU QUE les ressources en eau et sol ne sont pas impactées ;

ATTENDU QUE la présente demande ne contrevient pas aux règlements municipaux selon les documents fournis ;

ATTENDU QUE la présente demande répond aux critères édictés à l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec;

ATTENDU QU'après étude, les membres recommandent au Conseil municipal d'appuyer la demande d'autorisation pour l'utilisation à des fins autre que l'agriculture sur le lot 2 984 963 ;

Il est proposé par Jacques Bouchard
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

QUE le Conseil municipal appuie la demande d'autorisation pour une utilisation à des fins autre que l'agriculture pour le lot 2 984 963.

Adopté à l'unanimité

2022-09-402 Adoption du règlement numéro 474-2-2022 modifiant le règlement numéro 474-2021 et ses amendements relatif à la tarification des biens et services de la Municipalité pour l'année 2022 afin de mettre à jour certains tarifs

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres a adopté, le 18 janvier 2022, le règlement numéro 474-2021 relatif à la tarification des biens et services de la Municipalité pour l'année 2022;

ATTENDU la nécessité de procéder à la mise à jour de certains tarifs;

ATTENDU QUE conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, lors de la séance du 9 août 2022 :

[1] un avis de motion de ce règlement a été donné par le conseiller, Marcel Guérin;

[2] le projet de règlement a été déposé.

ATTENDU QUE le maire a mentionné l'objet du règlement et sa portée au cours de la séance du 9 août 2022;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Lyndsay Simard
Et résolu

QUE le Conseil adopte le règlement portant le titre de :

Règlement numéro 474-2-2022 modifiant le règlement numéro 474-2021 et ses amendements relatif à la tarification des biens et services de la Municipalité pour l'année 2022 afin de mettre à jour certains tarifs

QUE le texte du règlement numéro 474-2-2022 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

Adopté à l'unanimité

2022-09-403 Adoption du règlement numéro 490-2022 relatif à la fermeture des fossés municipaux

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté, le 13 juin 2006, le règlement numéro 281-2006 autorisant la fermeture des fossés et abrogeant les règlements numéros 097 et 186-99 et leurs amendements;

ATTENDU la résolution numéro 14-06-289 ordonnant un moratoire sur la fermeture des fossés dans l'emprise municipale prenant fin avec l'entrée en vigueur du présent règlement ;

ATTENDU le Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement (RAEFIE) de la Loi sur la qualité de l'environnement entré en vigueur le 31 décembre 2020;

ATTENDU QUE la modification d'un ouvrage de drainage existant, incluant l'ajout d'un puisard, d'un regard, de même que la fermeture (canalisation) d'un fossé doit maintenant faire l'objet d'une demande de certificat d'autorisation (CA) auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC);

ATTENDU QUE conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (C. c-27.1), lors de la séance ordinaire du 9 août 2022:

[1] un avis de motion de ce règlement a été donné par la conseillère Lyndsay Simard;

[2] le projet de règlement a été déposé.

ATTENDU QUE le maire a mentionné l'objet du règlement et sa portée au cours de la séance du 9 août 2022;

Il est proposé par Lyndsay Simard
Appuyé par Julie Paradis
Et résolu

QUE le Conseil adopte le règlement portant le titre de :

Règlement numéro 490-2022 relatif la fermeture des fossés municipaux

QUE le texte du règlement numéro 490-2022 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

Adopté à l'unanimité

2022-09-404 Adoption du règlement numéro 491-2022 décrétant une dépense de 3 450 000\$ et un emprunt de 3 450 000\$ pour la conception, la fourniture, l'installation et la mise en service d'une chaîne de traitement d'abattement du fer et du manganèse aux usines de production d'eau potable des stations d'aqueduc Des chênes et du Fleuve

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire entreprendre des travaux pour la conception, la fourniture, l'installation et la mise en service d'une chaîne de traitement d'abattement du fer et du manganèse aux usines de production d'eau potable des stations d'aqueduc Des chênes et du Fleuve ;

ATTENDU QUE les coûts du projet totalisent 3 450 000\$ selon les estimations jointes au présent règlement en annexe « A »;

ATTENDU QUE la Municipalité n'a pas les fonds nécessaires pour le paiement du montant précédemment mentionné;

ATTENDU QUE conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (C. c-27.1), lors de la séance du 9 août 2022:

[1] un avis de motion de ce règlement a été donné par le conseiller, Marcel Guérin;

[2] le projet de règlement a été présenté et déposé.

ATTENDU QUE le maire a mentionné l'objet du règlement et sa portée au cours de la séance du 9 août 2022;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Julie Paradis
Et résolu

QUE le Conseil adopte le règlement portant le titre de
Règlement numéro 491-2022 décrétant une dépense de 3 450 000\$ et un emprunt de 3 450 000\$ pour la conception, la fourniture, l'installation et la mise en service d'une chaîne de traitement d'abattement du fer et du manganèse aux usines de production d'eau potable des stations d'aqueduc Des chênes et du Fleuve

QUE le texte du règlement numéro 491-2022 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

Adopté à l'unanimité

2022-09-405 Adoption du règlement numéro 383-5-2022 modifiant le règlement numéro 383-2015 et ses amendements déléguant à certains fonctionnaires municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats afin de mettre à jour les délégations permises

ATTENDU QUE l'article 212.1 du Code municipal permet au Conseil, par règlement, d'ajouter des pouvoirs et obligations au directeur général de la Municipalité;

ATTENDU QU'il y a lieu de mettre à jour les délégations permises;

ATTENDU QUE conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (C. c-27.1), lors de la séance du 9 août 2022 :

[1] un avis de motion de ce règlement a été donné par la conseillère, Lyndsay Simard;

[2] le projet de règlement a été déposé.

ATTENDU QUE le maire a mentionné l'objet du règlement et sa portée au cours de la séance du 9 août 2022;

Il est proposé par Lyndsay Simard
Appuyé par Julie Paradis
Et résolu

QUE le Conseil adopte le règlement portant le titre de
Règlement numéro 383-5-2022 modifiant le règlement numéro 383-2015 et ses amendements déléguant à certains fonctionnaires municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats afin de mettre à jour les délégations permises

QUE le texte du règlement numéro 383-5-2022 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

Adopté à l'unanimité

2022-09-406 Adoption du règlement numéro 485-1-2022 modifiant le règlement numéro 485-2022 décrétant une dépense et un emprunt de 428 000\$ pour la vidange des étangs aérés afin de modifier la clause de taxation

ATTENDU QUE la Municipalité a décrété, par le biais d'un règlement portant le numéro 483-2022, la création d'une réserve financière relative à la vidange des étangs aérés et à la disposition des boues municipales;

ATTENDU l'analyse en cours du règlement numéro 485-2022 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'amender le règlement numéro 485-2022 afin de modifier la clause relative à la provenance des prélèvements annuels;

ATTENDU QUE conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (C. c-27.1), lors de la séance du 9 août 2022 :

[1] un avis de motion de ce règlement a été donné par le conseiller, Marcel Guérin;

[2] le projet de règlement a été déposé.

ATTENDU QUE le maire a mentionné l'objet du règlement et sa portée au cours de la présente séance du 9 août 2022;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Jacques Bouchard
Et résolu

QUE le Conseil adopte le règlement portant le titre de
***Règlement numéro 485-1-2022 modifiant le règlement numéro 485-2022
décrétant une dépense et un emprunt de 428 000\$ pour la vidange des
étangs aérés afin de modifier la clause de taxation***

QUE le texte du règlement numéro 485-1-2022 soit annexé à la présente
résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

Adopté à l'unanimité

2022-09-407 Retrait des frais de désinfection des locations de salles

ATTENDU la résolution numéro 2021-09-344 établissant une tarification de
désinfection pour les locations de salle en raison des exigences ;

ATTENDU la levée de l'état d'urgence sanitaire suite à l'adoption du projet de
loi visant à mettre fin à l'état d'urgence sanitaire lié à la pandémie de la
COVID-19;

ATTENDU QUE la direction de l'école Marguerite-Bourgeoys n'exige plus une
désinfection complète du gymnase après chaque location;

ATTENDU la recommandation du Comité restreint ;

Il est proposé par Loïc Dewavrin
Appuyé par Julie Paradis
Et résolu

DE RETIRER les frais de désinfection pour l'ensemble des locations de salle.

Adopté à l'unanimité

**2022-09-408 Modification de la résolution numéro 2022-02-074 : Découverte nature
Kayak Vaudreuil-Soulanges**

ATTENDU la résolution numéro 2022-02-074 autorisant une entente de 5 ans
avec Découverte nature Kayak Vaudreuil-Soulanges;

ATTENDU l'implication financière de la Municipalité à cette entente;

ATTENDU QU'il y a lieu de spécifier la provenance du certificat de
disponibilité des crédits;

Il est proposé par Julie Paradis
Appuyé par Lyndsay Simard
Et résolu

DE MODIFIER la résolution numéro 2022-02-074 de la façon suivante :

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

Adopté à l'unanimité

2022-09-409 Levée partielle de l'interdiction de circuler sur la montée Léger

ATTENDU QUE l'article 291 du Code de la Sécurité Routière (L.R.Q., c. C-24.2) permet à la municipalité, par règlement, de restreindre ou d'interdire sur un chemin, dont elle est responsable de l'entretien, la circulation de tous ou de certains véhicules lourds;

ATTENDU l'entrée en vigueur le 9 décembre 2020 du règlement numéro 459-2020 restreignant la circulation de véhicules routiers sur la montée Léger;

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec a entamé, le 11 juillet dernier, la reconstruction du pont d'étagement du chemin Saint-Dominique à Les Cèdres;

ATTENDU la pertinence de permettre la circulation sur la montée Léger durant la période des travaux de reconstruction du pont d'étagement du chemin Saint-Dominique ;

ATTENDU QUE l'article 291.1 du Code de la Sécurité Routière (L.R.Q., c. C-24.2) prévoit que la restriction ou l'interdiction de circuler prévue à l'article 291 peut être partiellement levée, par une signalisation appropriée, pour permettre de se rendre à un endroit où l'on ne peut accéder qu'en pénétrant dans la zone de circulation interdite afin d'y prendre ou d'y livrer un bien, d'y fournir un service, d'y exécuter un travail, d'y faire réparer le véhicule ou le conduire à son point d'attache;

Il est proposé par Loïc Dewavrin
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

DE LEVER la restriction relative à la circulation de véhicules routiers sur la montée Léger et d'implanter la signalisation appropriée, et ce tout en maintenant l'interdiction de circuler des véhicules lourds.

Adopté à l'unanimité

2022-09-410 Ministère des Transports du Québec : demande pour l'aménagement de voies de décélération

ATTENDU la résolution numéro 2022-03-115 demandant notamment au ministère des Transport du Québec de réaliser une étude de la gestion de circulation sur le chemin du Canal (route 338), d'installer des panneaux d'arrêts obligatoires et de trouver des pistes de solution à la problématique d'excès de vitesse;

ATTENDU QUE les accès aux quartiers résidentiels Haut-Chamberry et Domaine Lucerne ainsi que les intersections des chemins Saint-Antoine et Saint-Dominique via le chemin du Canal (route 338) sont dangereuses pour la sécurité des usagers de la route, et ce pour plusieurs motifs;

ATTENDU QUE plusieurs demandes de la Municipalité sont sans action de la part du ministère des Transports du Québec et lesquelles concernent la sécurité des usagers du chemin du Canal (route 338);

ATTENDU QUE l'aménagement de voies de décélération pour ces accès est une solution souhaitable;

Il est proposé par Jacques Bouchard
Appuyé par Julie Paradis
Et résolu

QUE la Municipalité réitère au ministère des Transports du Québec ses demandes conformément à la résolution 2022-03-115;

QUE la Municipalité des Cèdres demande au ministère des Transports du Québec de procéder à l'aménagement de voies de décélération sur le chemin du Canal (route 338) pour les accès aux quartiers résidentiels Haut-Chamberry et Domaine Lucerne ainsi que les intersections des chemins Saint-Antoine et Saint-Dominique.

Adopté à l'unanimité

2022-09-411 Dépôt du certificat du greffier-trésorier suivant la tenue d'une procédure de registres

CONFORMÉMENT à l'article 557 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le greffier-trésorier dépose le certificat relativement à la consultation des personnes habiles à voter sur le règlement suivant :

Règlement numéro 489-2022 décrétant une dépense et un emprunt de 57 895\$ pour des travaux de reprofilage de fossés et remplacement de ponceaux – secteur Mérisa

QUE le règlement numéro 489-2022 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

2022-09-412 Acquisition de l'immeuble comprenant une partie du terrain connu comme une partie du lot numéro 2 047 948 du Cadastre du Québec (nouveaux lots 6 536 419 et 6 536 420 remplacent la partie de lot 2 047 948)

Projet numéro 2017-6009-19

ATTENDU la résolution numéro 2021-05-105 autorisant la signature d'une promesse d'achat entre la Municipalité des Cèdres et 2319-0887 Québec Inc. pour un immeuble comprenant une partie du terrain connu comme une partie du lot numéro 2 047 948 du Cadastre du Québec pour la construction d'une nouvelle école primaire à Les Cèdres;

ATTENDU QUE la promesse d'achat prévoit que dès que les conditions de la promesse d'achat sont remplies, la Municipalité doit procéder à l'acquisition du terrain visé et à son financement;

ATTENDU QUE toutes les conditions de la promesse d'achat ont été rencontrées;

ATTENDU QUE le plan de lotissement formant les nouveaux lots 6 536 419 et 6 536 420 remplacent la partie de lot 2 047 948;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

D'AUTORISER le maire, Bernard Daoust et le directeur général et greffier-trésorier, Jimmy Poulin, à signer pour et au nom de la Municipalité des Cèdres, tous les documents inhérents à l'acquisition de l'immeuble comprenant des lots désignés 6 536 419 et 6 536 420 remplaçant une partie du lot numéro 2 047 948 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil contenant une superficie approximative de 39 450 mètres carrés pour une somme de 1 250 000\$ (taxes en sus) ;

DE MANDATER le cabinet de François Leroux notaire et conseiller juridique Inc. pour la préparation tous les documents inhérents à l'acquisition dudit immeuble.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au surplus (excédent de fonctionnement non affecté) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2022-09-413 ***Cession de l'immeuble connu sous le lot numéro 6 536 419 (projeté) du Cadastre du Québec***
Projet numéro 2017-6009-19

ATTENDU la résolution numéro 2021-06-221 autorisant la promesse de cession entre le Centre de services scolaire des Trois-Lacs et la Municipalité des Cèdres, par laquelle la Municipalité s'engage à céder au Centre de services scolaire des Trois-Lacs, à titre gratuit, un immeuble formant un terrain vacant désigné lot numéro 6 536 419 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil dont la superficie est d'environ 22 218 mètres carrés aux fins d'y implanter une école primaire;

ATTENDU QUE les conditions pour permettre la cession dudit immeuble ont été rencontrées;

Il est proposé par Jacques Bouchard
Appuyé par Julie Paradis
Et résolu

D'AUTORISER le maire, Bernard Daoust et le directeur général et greffier-trésorier, Jimmy Poulin, à signer pour et au nom de la Municipalité des Cèdres, tous les documents inhérents à la cession au Centre scolaire des Trois-Lacs, à titre gratuit, un immeuble formant un terrain vacant désigné lot numéro 6 536 419 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil dont la superficie est d'environ 22 218 mètres carrés aux fins d'y implanter une école primaire;

DE MANDATER le cabinet de François Leroux notaire et conseiller juridique Inc. pour la préparation tous les documents inhérents à la cession dudit immeuble.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au surplus (excédent de fonctionnement non affecté) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2022-09-414 Commission de la toponymie : demande d'officialisation du toponyme « Place du Canal » / affichage permanent des accès privés aux projets intégrés sur les lots 4 964 457 et 4 287 492

ATTENDU le besoin d'un affichage permanent pour les projets intégrés comprenant l'implantation de 21 habitations unifamiliales contiguës situées à l'entrée du secteur résidentiel Haut-Chamberry ;

ATTENDU QUE les toponymes des voies du secteur Haut-Chamberry font référence à des cours d'eau ;

ATTENDU QUE le secteur résidentiel Haut-Chamberry est situé à proximité du Canal de Soulanges ;

ATTENDU QUE le toponyme « avenue Chamberry » ne peut être utilisé, car les numéros civiques appropriés sont déjà utilisés dans le quartier existant ;

ATTENDU la recommandation de nommer les accès aux projets intégrés « Place du Canal » ;

Il est proposé par Lyndsay Simard
Appuyé par Julie Paradis
Et résolu

QUE soit ajouté à la liste officielle des toponymes de la Municipalité, le nom suivant :

- Place du Canal

QUE demande soit transmise à la Commission de toponymie pour son officialisation.

Adopté à l'unanimité

2022-09-415 Mise en place d'un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels

ATTENDU QUE la Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels a été sanctionnée le 21 septembre 2021 ;

ATTENDU QUE l'ajout de l'article 8.1 à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels fait en sorte d'élargir la portée de l'obligation de mettre sur pied un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels à tous les organismes publics assujettis à la Loi sur l'accès ;

ATTENDU QUE ce comité a pour fonction de soutenir un organisme public dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations énoncées dans la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels ;

ATTENDU QUE les organismes publics ont jusqu'au 22 septembre 2022 pour mettre sur pied un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels qui aura pour mandat :

- Soutenir l'organisme public dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations
- Définir et approuver les orientations en matière de protection des renseignements personnels
- Approuver les règles de gouvernance
- Rendre un avis et suggérer des mesures de protection sur tout projet d'acquisition, de développement et de refonte de système d'information, incluant la vidéosurveillance et l'instauration d'une nouvelle technologie
- Planifier et assurer la réalisation des activités de formation
- Promouvoir les orientations, les directives et les décisions formulées par la Commission d'accès à l'information
- Évaluer annuellement le niveau de protection des renseignements personnels

ATTENDU QUE le comité doit être composé du responsable de l'accès, du responsable de la protection des renseignements personnels, du responsable de la sécurité de l'information, du responsable de la gestion documentaire et de toute autre personne dont l'expertise est requise ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Julie Paradis
Appuyé par Lyndsay Simard
Et résolu

DE CRÉER un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels;

QUE le comité soit composé des membres suivants : le directeur général et greffier-trésorier, l'adjointe administrative à la direction générale et greffe et la responsable de la taxation et de la trésorerie.

Adopté à l'unanimité

2022-09-416 **Parallèle 54 Expert Conseil inc. : proposition de services professionnels en génie civil - raccordements d'égout sanitaire dans le cadre du projet d'implantation de la nouvelle école primaire et d'ajouts de secteurs au réseau d'égout sanitaire**
Projet numéro 2017-600-19

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite ajouter des usagers au réseau d'égout sanitaire en plus de certains projets à venir qui vont ajouter une charge sur le réseau : implantation d'une nouvelle école, ajout d'un secteur industriel, développement résidentiel au nord de la nouvelle école, raccordement des secteurs Clé-des-Champs, Émile, PH-Leroux ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite évaluer plusieurs options de raccordements au réseau ;

ATTENDU l'offre de service de Parallèle 54 Expert-Conseil inc. ;

ATTENDU QUE le contrat est octroyé de gré à gré conformément au règlement sur la gestion contractuelle ;

Il est proposé par Michel Proulx
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

D'OCTROYER le contrat relatif à l'analyse de différentes options de raccordements d'égout sanitaire et d'une évaluation budgétaire du coût des travaux à réaliser dans le cadre du projet d'implantation de la nouvelle école primaire et d'ajouts de secteurs au réseau d'égout sanitaire à Parallèle 54 Expert-Conseil inc. au coût de 4 350\$ (taxes en sus), tel qu'il appert à la soumission numéro MLCE-2206.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au surplus (excédent de fonctionnement non affecté) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2022-09-417 **Parallèle 54 Expert Conseil inc. : proposition de services professionnels en génie civil - plans et devis pour des travaux correctifs sur l'égout sanitaire - chemin Saint-Féréol**
Projet numéro 2022-600-04

ATTENDU QUE la Municipalité a noté une conduite d'égout sanitaire problématique sur une longueur d'environ 160 mètres sur le chemin Saint-Féréol à proximité de l'intersection avec la rue Danielle ;

ATTENDU les inspections télévisées des conduites sanitaires réalisées par Can-Explore 2389-1406 le 7 juin dernier ;

ATTENDU la demande de prix conformément au règlement sur la gestion contractuelle ;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Julie Paradis

Et résolu

D'OCTROYER le contrat pour analyser les inspections et problèmes soulevés, proposer une solution et faire les plans et devis à Parallèle 54 Expert-Conseil inc. au coût de 11 320\$ (taxes en sus), tel qu'il appert à l'offre de service numéro MLCE-2205.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au surplus accumulé pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

**2022-09-418 Les Services d'entretien Wennie Ménage
*Prolongement du contrat de service de conciergerie pour les bâtiments municipaux***

ATTENDU la résolution numéro 2021-09-337 octroyant un contrat de service de conciergerie pour les bâtiments municipaux à Les Services d'entretien Wennie Ménage ;

ATTENDU QUE le contrat vient à échéance le 14 septembre 2022 ;

ATTENDU la nécessité de maintenir les travaux d'entretien dans les bâtiments municipaux ;

ATTENDU la demande de prix conformément au règlement sur la gestion contractuelle ;

Il est proposé par Jacques Bouchard
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

DE PROLONGER le contrat de conciergerie des bâtiments municipaux à Les Services d'entretien Wennie Ménage jusqu'au 31 décembre 2022, et ce aux mêmes conditions que le contrat actuel.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

**2022-09-419 Les Services d'entretien Valpro inc.
*Prolongement du contrat de service de conciergerie pour les bâtiments municipaux***

ATTENDU la résolution numéro 2021-09-336 octroyant un contrat de service de conciergerie pour les bâtiments municipaux à Les Services d'entretien Valpro inc. ;

ATTENDU QUE le contrat vient à échéance le 14 septembre 2022 ;

ATTENDU la nécessité de maintenir les travaux d'entretien dans les bâtiments municipaux ;

ATTENDU la demande de prix conformément au règlement sur la gestion contractuelle ;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Lyndsay Simard
Et résolu

DE PROLONGER le contrat de conciergerie des bâtiments municipaux à Les Services d'entretien Valpro Inc. jusqu'au 31 décembre 2022, et ce aux mêmes conditions que le contrat actuel.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2022-09-420 L'Air en Fête : autorisation de signature du protocole d'entente concernant la gestion du camp de jour du noyau villageois pour l'année 2023

ATTENDU la résolution numéro 2021-12-471 autorisant la signature d'une entente avec L'Air en Fête concernant la gestion du camp de jour du noyau villageois pour l'année 2022 ;

ATTENDU QUE l'entente vient à échéance le 30 octobre 2022 ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite poursuivre le service de camp de jour municipal offert à ses citoyens ;

Il est proposé par Julie Paradis
Appuyé par Jacques Bouchard
Et résolu

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier, Jimmy Poulin, à signer pour et au nom de la Municipalité, le protocole d'entente concernant la gestion du camp de jour du noyau villageois avec L'Air en Fête pour l'année 2023;

QUE l'entente est valide jusqu'au 30 septembre 2023.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2022-09-421 Pavage Desrochers et Cie inc. : octroi du contrat de pavage de la zone des réservoirs de carburants – garage municipal

ATTENDU la nécessité de procéder à la réfection du pavage devant l'entrepôt du garage municipal ;

ATTENDU la demande de prix conformément au règlement sur la gestion contractuelle ;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Loïc Dewavrin
Et résolu

D'OCTROYER le contrat relatif au pavage de la zone des réservoirs de carburants devant l'entrepôt du garage municipal à Pavage Desrochers et Cie inc. au coût de 19 360\$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au surplus (excédent de fonctionnement non affecté) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2022-09-422 Autorisation pour la disposition de matériel

ATTENDU le remplacement des chaises du salon lecture de la bibliothèque Gaby-Farmer-Denis ;

ATTENDU QU'il y a lieu de disposer de ces items;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Loïc Dewavrin
Et résolu

D'AUTORISER la vente des chaises inutilisés sur les plates-formes de vente tel qu'il appert à la liste déposée jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adopté à l'unanimité

2022-09-423 Vermeer Canada Inc.: acquisition d'un chargeur articulé avec équipements d'attache
Projet numéro 2022-400-08

ATTENDU l'appel d'offres public publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) le 20 juillet 2022 conformément au règlement sur la gestion contractuelle;

ATTENDU l'ouverture des soumissions le 16 août 2022 dont le résultat est le suivant :

Soumissionnaire	Montant (taxes en sus)
Vermeer Canada Inc.	128 100 \$

ATTENDU l'analyse de la soumission et la recommandation du directeur général et greffier-trésorier;

ATTENDU QUE la soumission est conforme et respecte les barèmes de l'estimation budgétaire;

Il est proposé par Michel Proulx
Appuyé par Julie Paradis
Et résolu

D'OCTROYER le contrat pour l'acquisition d'un chargeur articulé avec équipements d'attache à Vermeer Canada Inc. au coût de 128 100\$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles par le fonds de roulement sur une période de 10 ans pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2022-09-424 Suroît Propane (9049-1135 Québec Inc.) : fourniture et livraison de gaz propane du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2025

ATTENDU l'appel d'offres public publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) le 12 août 2022 conformément au règlement sur la gestion contractuelle;

ATTENDU l'ouverture des soumissions le 1^{er} septembre 2022 dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaire	Montant (taxes en sus)
Suroît Propane (9049-1135 Québec Inc.)	94 000\$
Energie Sonic	102 969\$
Supérieur Propane	103 273.90\$

ATTENDU l'analyse de la soumission et la recommandation du directeur général et greffier-trésorier;

ATTENDU QUE la soumission la plus basse est conforme et respecte les barèmes de l'estimation budgétaire;

Il est proposé par Jacques Bouchard
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

D'OCTROYER le contrat pour la fourniture et livraison de gaz propane du 1^{er} octobre 2022 au 30 septembre 2025 à Suroît Propane (9049-1135 Québec Inc.) au coût total de 94 000\$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2022-09-425 Pétrole Léger Inc. : fourniture et livraison de carburants, location de deux réservoirs et d'un appareil de gestion d'essence et de diesel pour la période du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023 avec option de renouvellement pour les années 2024 et 2025

ATTENDU l'appel d'offres public publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) le 8 août 2022 conformément au règlement sur la gestion contractuelle;

ATTENDU l'ouverture des soumissions le 1^{er} septembre 2022 dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaire	Montant (taxes en sus)
Pétrole Léger	127 150\$
Énergie Sonic	134 358\$
Harnois Énergies	140 055\$

ATTENDU l'analyse de la soumission et la recommandation du directeur général et greffier-trésorier;

ATTENDU QUE la soumission la plus basse est conforme et respecte les barèmes de l'estimation budgétaire;

Il est proposé par Julie Paradis
Appuyé par Lyndsay Simard
Et résolu

D'OCTROYER le contrat pour la fourniture et livraison de carburants, location de deux réservoirs et d'un appareil de gestion d'essence et de diesel à Pétrole Léger Inc. au coût de 127 150\$ (taxes en sus) pour la période du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023;

QUE les années optionnelles 2024 et 2025 soient renouvelées par résolution du Conseil municipal.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2022-09-426 Couvertures Germain Thivierge 2012 : octroi du contrat relatif à des travaux de reconditionnement de la toiture de la bibliothèque Gaby-Farmer-Denis

Projet numéro 2022-400-09

ATTENDU les recommandations émises suite à l'inspection de l'Association des maîtres couvreurs du Québec du bâtiment de la bibliothèque Gaby-Farmer-Denis ;

ATTENDU la demande de prix conformément au règlement sur la gestion contractuelle ;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Lyndsay Simard
Et résolu

D'OCTROYER le contrat relatif à des travaux de reconditionnement de la toiture de la bibliothèque Gaby-Farmer-Denis à Couvertures Germain Thivierge 2012 au coût de 1 750\$ (taxes en sus) tel qu'il appert à la soumission reçue le 20 août 2022.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au surplus (excédent de fonctionnement non affecté) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2022-09-427 Service sous-marin (SSM) : offre de service pour les plans et devis et les réparations ponctuelles pour la réfection du quai municipal (phase 1)

Projet numéro 2021-800-11

ATTENDU le projet de réfection du quai municipal ;

ATTENDU QUE l'inspection sous-marine et de surface du quai municipal fût réalisée par la firme Englobe ;

ATTENDU la nécessité de procéder à des travaux de structure et de génie civil afin de corriger l'affouillement et de rectifier l'affaissement d'une partie du quai municipal ;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'effectuer les réparations de la section sous-marine du quai municipal en première phase ;

ATTENDU QUE ce projet fait l'objet d'une subvention d'Hydro-Québec ;

ATTENDU la demande de prix conformément au règlement de la gestion contractuelle ;

Il est proposé par Julie Paradis
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

D'OCTROYER le contrat pour les plans et devis et les réparations ponctuelles pour la réfection du quai municipal (phase 1) à Service sous-marin (SSM) au montant de 76 446.25\$ (taxes en sus) tel qu'indiqué à l'offre de service reçue le 26 août 2022.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au surplus (excédent de fonctionnement non affecté) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2022-09-428 BC2 : offre de services pour une assistance professionnelle en urbanisme – révision du mandat de prêt de personnel

ATTENDU la résolution numéro 2022-05-217 octroyant un contrat de service visant une assistance professionnelle en urbanisme – de prêt de personnel pour une durée approximative de 6 semaines;

ATTENDU QUE des services supplémentaires de BC2 ont été requis pour les mois de juillet et août 2022 totalisant 225.25 heures;

ATTENDU la vacance du poste d'inspecteur municipal ;

ATTENDU le nombre important de demandes de permis de construction et d'autorisation en cours de traitement ;

ATTENDU le manque de personnel au Service de l'urbanisme ;

ATTENDU la nouvelle offre de service de BC2 pour une assistance professionnelle en urbanisme – prêt de personnel ;

Il est proposé par Lyndsay Simard
Appuyé par Loïc Dewavrin
Et résolu

DE MANDATER BC2 pour une assistance professionnelle en urbanisme – prêt de personnel pour une période estimée de 8 semaines / 30 heures par semaine pour un montant n'excédant pas 21 000\$ (taxes en sus), et ce tel qu'il appert à l'offre de service professionnel révisée numéro 1382201;

D'ACQUITTER les factures relatives aux heures effectuées en juillet et août 2022 totalisant 225.25 heures;

QUE la ressource dédiée à la Municipalité, Vincent Simard, est autorisé à appliquer les règlements d'urbanisme pour lesquelles l'inspecteur municipal est habilité tel qu'il appert au tableau des officiers et fonctionnaires désignés pour l'application de règlements d'urbanisme et certains règlements administratifs.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au surplus accumulé pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2022-09-429 Vélo Vert : achat de 140 barils récupérateur d'eau de pluie en plastique recyclé

ATTENDU la stratégie québécoise d'économie d'eau potable;

ATTENDU la nécessité de poursuivre nos efforts afin d'atteindre l'objectif de 10% de compteurs d'eau en milieu résidentiel;

ATTENDU le grand intérêt des citoyens pour l'obtention d'un baril de pluie gratuitement ;

ATTENDU la demande de prix conformément au règlement sur la gestion contractuelle ;

Il est proposé par Lyndsay Simard
Appuyé par Julie Paradis
Et résolu

D'AUTORISER l'achat de 140 barils récupérateur de pluie en plastique recyclé à Vélo Vert au montant de 9 800\$ (taxes en sus) et les frais de transport au montant de 900\$ pour un montant total de 10 700\$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au réserve – eau potable pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2022-09-430 Simon Riel, technicien en génie civil : signature du contrat de travail 2022-2025

ATTENDU la résolution numéro 2018-05-170 embauchant de façon contractuelle Simon Riel à titre de technicien en génie civil;

ATTENDU la résolution numéro 2019-05-235 modifiant le contrat de travail de Simon Riel pour fins d'ajustement salarial;

ATTENDU QUE le rendement de l'employé répond aux attentes;

ATTENDU la nécessité de réviser les conditions salariales de Simon Riel;

ATTENDU la recommandation du directeur général et greffier-trésorier;

Il est proposé par Michel Proulx
Appuyé par Jacques Bouchard
Et résolu

D'AUTORISER le maire, Bernard Daoust et le directeur général et greffier-trésorier, Jimmy Poulin, à signer le contrat de travail 2022-2025 de Simon Riel, technicien en génie civil et ce, selon les conditions intervenues entre les parties.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2022-09-431 Embauche permanente/temps plein de Samuel Bertrand à titre de journalier/ouvrier au Service des travaux publics

ATTENDU la résolution numéro 2022-05-244 prolongeant l'embauche de Samuel Bertrand à titre de journalier/ouvrier au 18 novembre 2022 inclusivement ;

ATTENDU la vacance d'un poste de journalier/ouvrier permanent au Service des travaux publics ;

ATTENDU QUE Samuel Bertrand est à l'emploi de la Municipalité depuis le 1^{er} décembre 2021 ;

ATTENDU QUE le rendement de l'employé répond aux attentes;

ATTENDU la recommandation de son supérieur immédiat et du directeur général et greffier-trésorier ;

Il est proposé par Loïc Dewavrin
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

D'EMBAUCHER Samuel Bertrand à titre de journalier/ouvrier, permanent/temps plein au Service des travaux publics, et ce conformément à la convention collective des employés de voirie en vigueur.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2022-09-432 Nomination de Isabelle Gareau à titre de responsable du Service des loisirs, culture et de la vie communautaire

ATTENDU la résolution numéro 2022-07-347 nommant Isabelle Gareau à titre de responsable du Service des loisirs, culture et de la vie communautaire par intérim;

ATTENDU les compétences acquises de Isabelle Gareau en tant que responsable du Service des loisirs, culture et de la vie communautaire;

ATTENDU la recommandation du directeur général et greffier-trésorier ;

Il est proposé par Jacques Bouchard
Appuyé par Julie Paradis
Et résolu

DE NOMMER Isabelle Gareau à titre de responsable du Service des loisirs, culture et de la vie communautaire, et ce selon l'entente des employés-cadres en vigueur.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2022-09-433 Entérinement de l'embauche de Maude Chénard à titre de coordonnatrice à la vie culturelle et communications au Service des loisirs

ATTENDU l'appel de candidatures pour le poste de coordonnatrice à la vie culturelle et communications pour le Service des loisirs dûment publié le 13 juillet 2022 ;

ATTENDU les entrevues effectuées le 2 août 2022 ;

ATTENDU la recommandation du directeur général et greffier-trésorier;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Lyndsay Simard
Et résolu

D'ENTÉRINER l'embauche de Maude Chénard à titre de coordonnatrice à la vie culturelle et communications au Service des loisirs, et ce selon les conditions de travail énoncées à l'entente des employés cadres en vigueur ;

QUE l'embauche est effective au 15 août 2022 suite à un examen médical pré-embauche satisfaisant.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2022-09-434 Embauche de Nicole Deguire à titre de premier répondant à temps partiel

ATTENDU l'offre d'emploi dûment publié ;

ATTENDU les candidatures déposées ;

ATTENDU l'entrevue effectuée le 24 août 2022 ;

ATTENDU la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie, civile et des premiers répondants;

Il est proposé par Loïc Dewavrin
Appuyé par Jacques Bouchard
Et résolu

D'EMBAUCHER Nicole Deguire à titre de premier répondant à temps partiel, et ce conformément aux conditions de la convention collective des pompiers et pompières – section locale Les Cèdres 2017-2022 ;

QUE l'embauche est conditionnelle à un examen médical satisfaisant selon les critères prescrits par la Municipalité.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2022-09-435 Embauche de Étienne Larivière à titre de surveillant de salle / appariteur – occasionnel à temps partiel

ATTENDU les besoins en personnel pour la surveillance des locaux et la gestion des accès ;

ATTENDU l'appel de candidatures pour le poste de surveillant de salle /
appareteur dûment publié le 29 août 2022 ;

ATTENDU l'entrevue effectuée et la recommandation du directeur général et
greffier-trésorier ;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

D'EMBAUCHER Étienne Larivière à titre de surveillant de salle / appareteur
occasionnel à temps partiel, selon les conditions de travail intervenues entre
les parties, sous réserve d'un examen médical satisfaisant, en date du 14
septembre 2022.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles
au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

**2022-09-436 Icarium Groupe Conseil : offre de service pour l'exécution d'un
diagnostic organisationnel du Service de sécurité incendie**

ATTENDU le défi de recrutement de pompiers à temps partiel ;

ATTENDU l'âge avancé de la flotte de véhicules du Service de sécurité
incendie ;

ATTENDU la pertinence de procéder à l'audit du Service de sécurité incendie
sur le plan des ressources humaines, financières et matérielles afin d'établir
un état de la situation du Service ;

Il est proposé par Michel Proulx
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

DE MANDATER Icarium Groupe Conseil pour l'exécution d'un diagnostic
organisationnel du Service de sécurité incendie au montant de 6 000\$ (taxes
en sus), tel qu'il appert à l'offre de service datée du 17 août 2022.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles
au surplus (excédent de fonctionnement non affecté) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2022-09-437 Comité de la santé et sécurité au travail : modification des membres

ATTENDU l'obligation légale de constituer le Comité sur la santé et sécurité au travail;

ATTENDU la nécessité de réviser la composition des membres du Comité sur la santé et sécurité au travail;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Lyndsay Simard
Et résolu

DE NOMMER les personnes suivantes pour siéger au Comité sur la santé et sécurité au travail :

Poste	Nom	Statut
Directeur Général	Jimmy Poulin	Cadre
Contremaître	Martin Plante	Cadre
Responsable des loisirs, culture et vie communautaire	Isabelle Gareau	Cadre
Responsable des bâtiments	Anne-Josée Beaudoin	Cadre
Conseillère en urbanisme et environnement	Claudy St-Onge	Contractuelle
Agente aux ressources humaines, matérielles et informatique	Jacinthe Bédard	Syndiquée
Préposée à la bibliothèque	Mireille Filion	Syndiquée
Inspectrice municipale	Audrey Gobeil	Syndiquée
Employé de voirie	Marino Chapadeau	Syndiqué

Adopté à l'unanimité

2022-09-438 Entérinement de l'embauche de Audrey Gobeil à titre d'inspectrice municipale / poste permanent à temps plein

ATTENDU l'appel de candidatures pour le poste d'inspecteur municipal pour le Service de l'urbanisme dûment publié le 10 août 2022;

ATTENDU l'entrevue effectuée le 31 août 2022;

ATTENDU la recommandation du directeur général et greffier-trésorier;

Il est proposé par Jacques Bouchard
Appuyé par Julie Paradis
Et résolu

D'ENTÉRINER l'embauche de Audrey Gobeil à titre d'inspectrice municipale / poste permanent à temps plein, et ce conformément aux conditions de la convention collective du personnel de bureau en vigueur ;

QUE la date d'embauche est effective au 8 septembre 2022 suite à un examen médical pré-embauche satisfaisant ;

QUE Audrey Gobeil est autorisée à appliquer les règlements d'urbanisme et certains règlements administratifs conformément au tableau des officiers et fonctionnaires désignés pour application de règlements d'urbanisme et certains règlements administratifs.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

Période de questions aux citoyens : 20h38 – 21h34

Parole au Conseil

Les membres du Conseil ont la possibilité de soumettre leurs questions ou commentaires au Conseil.

2022-09-439 Levée de la séance ordinaire

ATTENDU QUE les points à l'ordre du jour sont tous épuisés;

Il est proposé par Jacques Bouchard
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

QUE la présente séance ordinaire soit levée à 21h44.

Adopté à l'unanimité

Bernard Daoust
Maire

Jimmy Poulin
Greffier-trésorier